



Un serveur de l'association DROIT POUR TOUS

Présentation de SOS-Net Le serveur de l'association « Droit pour Tous »

L'association « Droit pour Tous » à but non lucratif est composée de bénévoles avocats, juristes doctorants et chercheurs en informatique juridique.

Nous l'avons constituée en juillet 1997 autour de la seule perspective de mettre en place SOS-Net.

Nous avons commencé à travailler sur SOS-Net en mars 1997, et il a été opérationnel en septembre de la même année.

SOS-Net est un serveur de consultation juridique à disposition de tous et gratuit.

A long terme, nous envisageons de le généraliser à l'ensemble du droit. Actuellement, sont traitées deux matières juridiques : le droit des étrangers et le droit de la consommation.

Ces sujets sont abordés à la fois de manière simple (notamment sous forme de questions-réponses) et approfondie (il y a l'équivalent de 500 pages papier pour le droit des étrangers et 1.500 pages pour le droit de la consommation), de sorte que SOS-Net peut aussi bien servir à des non juristes qu'à des professionnels. Nous avons d'ailleurs traité de questions compliquées ainsi qu'élémentaires pour aider les plus néophytes (*qu'est-ce que le système judiciaire, à quoi sert un avocat, comment rédiger un courrier, comment s'inscrire à l'ANPE...*).

Le serveur présente plusieurs thèmes au sein de chaque matière juridique :

- questions-réponses
- adresses utiles
- chiffres
- fiches pratiques
- librairie
- liens vers d'autres sites Internet
- textes juridiques
- histoires vécues

Nous avons ainsi essayé de fournir tous les outils nécessaires à une meilleure compréhension du droit.

Précisons que le contenu du serveur n'est aucunement polémique ni politique, dans le sens où nous présentons le droit tel qu'il est et non tel qu'il devrait être.

Toujours dans l'optique d'informer, nous répondons également dans la mesure du possible aux questions plus personnalisées des internautes qui veulent un complément d'information.

Quant au coût d'utilisation, hormis le fait que les données d'SOS-Net sont à disposition gratuitement, nous avons mis en place un système de téléchargement de son contenu sur disquette, ce qui permet de travailler hors connexion téléphonique et d'en économiser le coût.

Nous œuvrons ainsi pour remédier à une sous-information juridiques patente.

Si « nul n'est censé ignorer la loi », encore faut-il en donner les moyens au justiciable. Or en l'état, le droit est compliqué et quasi réservé à un lot de spécialistes. Notre but n'est pas de faire des justiciables des juristes, mais de donner à chacun de quoi faire face à ses problèmes quotidiens.

Pour ce faire, Internet s'est imposé, plutôt qu'un autre outil de communication, en raison des avantages inestimables qu'il offre :

- quasi-gratuité
- dimension internationale (ce qui, en droit des étrangers, n'est pas négligeable)
- interactivité (échanges par mail)
- et surtout, actualisation des données juridiques

Internet nous permet en effet de réagir instantanément aux changements législatifs et jurisprudentiels fréquents et de fournir ainsi des données fiables (ce qui n'est pas possible avec le support papier).

De plus, Internet nous permet de faire état de l'actualité (par exemple, projet de loi Guigou, Chevènement, etc.).

Par là, « Droit pour Tous » a également tenu à montrer qu'Internet peut être un lieu d'initiative « citoyenne ».

Conclusion

- SOS-Net est un lieu **d'information** : une base de données juridiques fiables et consultable par tous, à moindre coût.
- SOS-Net est un lieu **d'action** : c'est l'exemple d'une initiative d'entraide entre internautes.